DEMANDE DE PRIX

PNUD TUNISIE	DATE : Septembre 28, 2020
	RÉFÉRENCE : RFQ 2020-58

Madame, Monsieur :

Nous vous demandons de bien vouloir soumettre une offre pour le Développement et mise en service du site web dédié à L'INLCTP en Tunisie, tel que détaillé dans l'annexe 1 de la présente demande de prix. Veuillez-vous servir du formulaire joint à l'annexe 2 lors de la préparation de votre offre.

Les offres peuvent être soumises au plus tard **le 04 Novembre 2020** et par le biais de courriel à l'adresse email : procurement.tn@undp.org ou par dépôt ou courrier à l'adresse suivante :

Programme des Nations Unies pour le développement
Rue du Lac Windermere, Immeuble le Prestige Business Center, Tour A, Les Berges du Lac 1053, Tunis, Tunisie

Avec la mention suivante :
A l'attention de : M. le Représentant Résident
« NE PAS OUVRIR – RFQ 2020-58 : Développement et mise en service du site web dédié à L'INLCTP en Tunisie »

Les offres soumises par courriel doivent se limiter à un maximum de 10 MB, doivent être exemptes de virus et ne doivent pas dépasser 2 transmissions de courriels. Ils ne doivent comporter aucune forme de virus ou de contenus corrompus, les offres seront rejetées le cas échéant.

Il reste de votre responsabilité de vous assurer que votre offre arrive à l'adresse susmentionnée à la date limite ou avant celle-ci. Les offres reçues par le PNUD après la date limite indiquée ci-dessus, quelle qu'en soit la raison, ne sont pas considérées pour évaluation. Si vous soumettez votre offre par courriel, veuillez-vous assurer qu'elle est signée et se trouve au format *.pdf*, et qu'elle ne contient aucun virus ni fichiers corrompus.

Veuillez noter les exigences et conditions suivantes relatives à la fourniture du ou des services susmentionné(s) :

Adresse(s) exacte(s) du ou des lieu(x) de livraison	Les locaux du L'INLCTP
Date et heure de livraison prévue au plus tard (si la date de livraison dépasse cette date, l'offre peut être rejetée par le PNUD)	☐ 6 mois suivant émission du bon de commande et signature du contrat
Calendrier de livraison/ d'exécution	☐ Exigé
Devise préférée de l'offre[1]	☐Devise locale : Dinar Tunisien
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur l'offre de prix[2]	☐Doit exclure la TVA et d'autres taxes indirectes applicables
Services après-vente requis	☐Soutien technique (se référer aux Termes de Références en annexe 1)
Date limite de soumission de l'offre	Heure de fermeture, *04/11/2020 à 17h00 , heure de Tunis*
Toute la documentation, notamment les catalogues, les instructions et les manuels d'opérations sont dans cette langue	☐ Français
Documents à soumettre[3]	☐Formulaire dûment complété comme fourni dans l'annexe 2, et conformément à la liste des exigences de l'annexe 1 ; ☐L'annexe 1 complétée ☐Une fiche de renseignements (profil) sur le soumissionnaire, (ou le groupement d'entreprises), notamment en ce qui concerne le statut juridique et les capacités financières de l'entreprise (ou de chaque entreprise du groupement) ☐ Dernier certificat d'enregistrement des entreprises ; ☐ Déclaration sur l'honneur écrite de non-inclusion dans la liste 1267/1989 du Conseil de sécurité, de la liste de la division des achats, ou de toute autre liste d'inéligibilité de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ;

[1] *Les fournisseurs nationaux doivent respecter toutes les lois applicables en matière d'échanges commerciaux dans d'autres devises. La conversion de devises dans la devise préférée du PNUD, si l'offre est soumise d'une manière différente de ce qui est exigé, se base seulement sur le taux de change opérationnel de l'Organisation des Nations Unies en vigueur lors de la distribution du bon de commande du PNUD.*

[2] *Elle doit être alignée avec les Incoterms exigés par la demande de prix. En outre, le statut d'exemption à la TVA varie d'un pays à l'autre. Veuillez cocher la case qui s'applique au fonctionnaire de la coordination ou à l'unité administrative du PNUD qui exige les biens.*

[3] *Les deux premiers objets de cette liste sont obligatoires pour la fourniture des biens importés*

<table>
<tr><td></td><td>☐ La liste des références ainsi que Les PV de réception des marchés de même nature et de même complexité que les travaux objet du présent marché
☐ Un catalogue ou les fiches techniques des produits proposés/ présentation de l’offre technique

☐ Les CV détaillés et diplôme de l’équipe intervenante selon les profils requis dans les termes de références ainsi qu’un Planning de réalisation</td></tr>
<tr><td>Période de validité des offres à partir de la date de soumission</td><td>☐ 90 jours

Dans des cas exceptionnels, le PNUD peut demander au fournisseur d’étendre la validité de l’offre au-delà de ce qui a initialement été indiqué dans la présente demande de prix. Le soumissionnaire confirme alors l’extension par écrit, sans aucune modification de toute sorte à l’offre.</td></tr>
<tr><td>Offres partielles</td><td>☐ Non autorisées</td></tr>
<tr><td>Conditions de paiement</td><td><table>
<tr><th>Livrables</th><th>Délais d’exécution</th><th>Pourcentage de paiement</th></tr>
<tr><td>Après validation de la conception (phase1)</td><td>1 mois</td><td>20% à l’approbation du livrable</td></tr>
<tr><td>Après validation du développement (phase 2)</td><td>1 mois</td><td>30% à l’approbation du livrable</td></tr>
<tr><td>Après déploiement, tests concluants et formation (phase 3, 4 et 5)</td><td>3.5 mois</td><td>50% à l’approbation du livrable</td></tr>
<tr><td>Caution bancaire d’une valeur de 10% de la valeur du marché à remettre lors de la signature du contrat</td><td></td><td>Restituable 12 mois après la fin de la mission sous réception définitive des prestations</td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td>Pénalités</td><td>Pourcentage du prix du contrat par jour de retard est de 0.3% jusqu’à un plafond de 10% du montant du marché majoré par les avenants. Le nombre de jours maximum tolérable étant de 10 jours.</td></tr>
<tr><td>Critères d’évaluation
[Cocher toutes les options applicables]</td><td>☐ Réactivité technique/Respect complet des exigences et des prix les plus bas[4]
☐ Exhaustivité des services après-vente
☐ Acceptation totale du bon de commande/termes du contrat et des conditions générales du contrat</td></tr>
</table>

[4] *Le PNUD se réserve le droit de ne pas attribuer le contrat à l’offre la moins chère, si la deuxième offre la moins chère parmi les offres réactives se trouve être significativement supérieure, que le prix ne dépasse pas de plus de 10 % le prix de l’offre la moins chère et que le budget peut couvrir l’intégralité de la différence de prix.*

Le PNUD attribuera le contrat à :	☐ Un seul fournisseur
Type de contrat à signer	☐ Bon de commande ☐ Contrat de Service
Conditions spéciales du contrat	☐ Annulation du bon de commande/contrat si la livraison/pleine exécution est retardée de plus de 20 jours
Conditions d'émission du paiement	Inspection validée par le PNUD Installation complète ☐Formation sur l'exploitation et la maintenance validée par le PNUD ☐ Acceptation écrite des services basée sur le plein respect des exigences de la demande de prix
Annexes à la présente demande de prix[5]	☐ Spécifications des services requis / termes de références (annexe 1) ☐ Formulaire de soumission de l'offre (annexe 2) ☐ Conditions générales / Conditions spéciales (annexe 3) La non-acceptation des termes des conditions générales est une raison d'inéligibilité à la procédure d'achat.
Personne à contacter en cas de demandes (Demandes écrites seulement)[6]	Coordonnateur au sein du PNUD : l'Unité des Achats du PNUD Rue du Lac Windermere, Immeuble le Prestige Business Center, Tour A, Les Berges du Lac 1053, Tunis, Tunisie Adresse de courrier électronique : procurement.tn@undp.org Un retard dans la réponse du PNUD ne doit pas être considéré comme une raison pour repousser la date limite de soumission, à moins que le PNUD ne détermine qu'une telle extension est nécessaire et ne communique une nouvelle date limite aux offrants.

Les biens offerts sont examinés sur la base de leur adéquation aux qualifications et du respect des spécifications minimales ci-dessus décrites et de toute autre annexe donnant des détails sur les exigences du PNUD.

Le terme « supérieure » tel qu'utilisé dans la présente disposition désigne les offres qui ont excédé les exigences pré-déterminées établies dans les spécifications.

[5]*Lorsque les informations sont disponibles sur internet, une adresse URL relative aux informations peut être fournie.*

[6] *La présente personne à contacter et son adresse sont officiellement désignées par le PNUD. Dans le cas où des demandes sont envoyées à d'autres personnes ou adresses, même si elles font partie du personnel du PNUD, celles-ci n'ont aucune obligation de répondre, ni d'accuser réception de la demande.*

L'offre qui respecte l'ensemble des spécifications, des exigences et qui offre le prix le plus bas, et qui respecte l'ensemble des critères d'évaluation indiqués, sera sélectionnée. Toute offre ne répondant pas aux exigences sera rejetée.

Tout écart entre le prix unitaire et le prix total (obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité) sera recalculé par le PNUD. Le prix unitaire prévaut et le prix total sera corrigé. Si le fournisseur n'accepte pas le prix final basé sur la vérification du calcul et la correction des erreurs par PNUD, son offre sera rejetée.

Après que le PNUD ait identifié l'offre la moins chère, il se réserve le droit d'attribuer le contrat en se basant uniquement sur les prix des biens dans le cas où les frais de transport (fret et assurance) s'avèrent plus élevés que le prix estimé par le PNUD si ce dernier était obtenu auprès de son propre transitaire et assureur.

Durant la durée de validité de l'offre, aucune variation de prix due à la progressivité, l'inflation, la fluctuation du taux de change, ou tout autre facteur relatif au marché n'est acceptée par le PNUD après la réception de l'offre. Au moment de l'attribution du contrat ou du bon de commande, le PNUD se réserve le droit de faire varier (accroître ou réduire) la quantité de services ou de biens dans une limite maximale de vingt-cinq pour cent (25 %) de l'offre totale, sans aucun changement du prix unitaire ou autres clauses et conditions.

Tout bon de commande émis du fait de la présente demande de prix sera soumis aux conditions générales ci-jointes. Le simple fait de soumettre une offre implique que le fournisseur accepte sans aucune réserve les conditions générales du PNUD jointes en annexe 3.

Le PNUD n'est pas obligé d'accepter l'offre dans son intégralité, ni d'attribuer un contrat ou un bon de commande, il n'est responsable d'aucun coût associé à la préparation et à la soumission d'une offre par le fournisseur ce, compte non-tenu du résultat ou de la manière de conduire la procédure de sélection

La procédure de réclamation du fournisseur du PNUD a pour but d'offrir un recours pour les personnes ou les sociétés non autorisées à un bon de commande ou à un contrat dans la procédure compétitive d'achats. **Au le cas où** vous penseriez que vous n'avez pas été traité de manière équitable, vous pouvez trouver des informations détaillées au sujet des procédures de soumission de réclamation par les fournisseurs à l'adresse suivante :
http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/procurement/protestandsanctions/

Le PNUD encourage tous les fournisseurs potentiels à prévenir et éviter les conflits d'intérêts, en communiquant au PNUD si vous, l'un de vos prestataires de services agréés ou votre personnel, êtes impliqués dans la préparation des exigences, du concept, des spécifications, des estimations de prix, et toutes autres informations utilisées dans la préparation de la présente demande de prix.

Le PNUD applique une politique de tolérance zéro envers la fraude ou toutes autres pratiques interdites, et est engagé dans l'identification et le règlement de tous les actes et pratiques envers lui ainsi les tierces parties impliquées dans ses activités. Le PNUD s'attend à ce que ses fournisseurs adhèrent au Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies se trouvant à l'adresse suivante : https://www.un.org/Depts/ptd/sites/www.un.org.Depts.ptd/files/files/attachment/page/2014/February%202014/conduct_french.pdf

Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre offre.

Bien cordialement,
Unité Achat
PNUD Tunisie

Annexe 1

Développement et mise en service du site web dédié à L'INLCTP en Tunisie.

Durée :	6 mois
Lieu d'affectation/Pays :	Tunis, Tunisie
Date présumée de début d'affectation :	Octobre 2020
Type de contrat :	Contrat de services

I. Contexte :

La Tunisie a ratifié les plus importantes conventions internationales relatives aux droits humains, en particulier la Convention des Nations Unies Contre la Criminalité Transnationale Organisée et son Protocole Additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Afin de répondre à ses obligations internationales résultant de la ratification des conventions et des traités relatifs à la consécration des droits humains, la Constitution Tunisienne de 2014 repose sur les principes du respect des droits individuels et collectifs, en particulier le droit à la dignité humaine, le droit de travailler dans des conditions décentes et avec une rémunération équitable, la garantie de toutes sortes de protection à tous les enfants sans discrimination et pour l'intérêt supérieur de l'enfant et la protection des droits fondamentaux des femmes.

Afin d'accomplir les engagements des États parties au Protocole de Palerme, visant à incriminer dans leurs législations nationales la traite des personnes, indépendamment de sa nature transnationale ou de l'implication d'un groupe criminel organisé, la loi organique n° 2016-61 du 3 août 2016, relative à la prévention et la lutte contre la traite des personnes, a été adoptée. De même, l'Instance Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes (INLCTP) a été créée, réaffirmant l'engagement pris en 2003 lors de la ratification de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale.

La première stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes en Tunisie a été lancée en juillet 2018 pour la période 2018-2023. D'ailleurs, de nombreux ateliers ont été organisés par l'INLCTP pour la structuration de mécanismes d'identification, de prise en charge et de protection des victimes, ainsi que pour le renforcement des capacités des différents acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. L'Instance organise régulièrement des sessions de formation sur la loi sur la prévention et la lutte contre la traite. L'INLCTP a également œuvré au renforcement de la coopération avec les autres pays de la région, lors de la conférence régionale « Échange d'expériences sur la lutte contre la traite des enfants dans la région MENA », qui a accueilli 150 participants, issus des organismes étatiques, ainsi que des organisations de la société civile.

Par ailleurs, pendant l'année 2019, l'INLCTP a largement contribué à l'élargissement des connaissances autour de ce sujet, en produisant un rapport qui a remporté le prix du meilleur rapport sur la traite des personnes dans le monde de l'année 2019 décerné par le Département d'Etat Américain à l'Instance, ainsi qu'à travers la collaboration avec plusieurs organisations de la société civile (ASF, FTDES) pour la réalisation d'études sur la situation de la traite des personnes dans le contexte tunisien. Le PNUD et le HCDH ont également appuyé l'INLCTP dans l'organisation du colloque du 23 janvier 2019 à l'occasion de la célébration du 173ème anniversaire de l'abolition de l'esclavage. Le PNUD et le HCDH ont assuré la participation de 16 acteurs étatiques du secteur de la sécurité déjà formés par le HCDH, ainsi que des représentants d'une dizaine d'ONG qui travaillent dans les régions, y compris Médenine, dans le but de comprendre le fonctionnement du système de référencement en Tunisie. A cette occasion, le président de la République Feu Béji Caid Essebsi a déclaré cette date comme la journée nationale de l'abolition de l'esclavage.

L'Instance Nationale de Lutte Contre la Traite des Personnes s'emploie à recueillir des données, des informations et des statistiques relatives à la traite des personnes pour créer une base de données, dans le but de l'utiliser pour accomplir les missions qui lui sont confiées. L'Instance élabore annuellement un rapport d'activité (qu'elle publie) qui analyse l'état du crime de la traite en Tunisie, les victimes touchées, ainsi que l'appui de l'Instance à ces personnes vulnérables. Le nombre total de victimes de la traite des personnes, recensées grâce à la collecte de

données par l'Instance Nationale de Lutte Contre la Traite des Personnes, était de 1313 au cours de l'année 2019. Enfin, malgré quelques améliorations, le manque de ressources et de connaissances sur la traite demeure une problématique majeure.

Parmi les recommandations issues des différents rapports annuels de l'Instance, la création d'un site internet pour la sensibilisation et la lutte contre la traite des personnes ainsi que la création d'une base de données dans le but de collecter les données et les statistiques relatives à la traite des personnes figurent parmi les besoins prioritaires de l'Instance dans le but d'atteindre un public plus large et de recevoir les signalements.

II. Objectifs de la mission :

L'agence sera chargée de l'accompagnement de l'INLCTP pour le développement et la mise en service d'un site web d'information et de contenu couvrant de manière exhaustive tous les aspects de la communication, à même d'en faire une source d'information riche et recherchée par un ensemble très large de profils d'usagers (Entités institutionnelles, média, citoyens, chercheurs, partenaires nationaux et internationaux, organisations non gouvernementales …). A ce titre, le site Web à vocation informationnelle doit cibler aussi bien les professionnels que le grand public.

A travers la réalisation de ce site Web, l'INLCTP ambitionne d'améliorer sa communication externe, d'augmenter l'audience, des objectifs quantitatifs de trafic (augmenter le nombre de visites sur site et amélioration continue de son référencement), de vulgariser le contenu technique, de mettre en œuvre toutes les actions permettant au public (notamment le public non spécialisé) d'accéder à l'information et surtout d'en faciliter l'accès, et de mieux répondre aux exigences de ses cibles.

Les principaux axes de communication retenus sont :

- La présentation de l'INLCTP (y compris ses contacts);
    - Cadre Juridique
    - Composition et membres
    - Coordonnées
    - …etc.
- La bibliothèque numérique de l'INLCTP :
    - Textes juridiques,
    - Rapports,
    - Publications
    - …etc.
- Activités de l'Instance :
    - Communication officielle (communiqués…etc.)
    - Interviews/Interventions des représentants de l'INLCTP dans des médias
    - Sensibilisation et plaidoyer,
    - Célébrations,
    - Conférences,
    - Ateliers
    - …etc.
- Communication sur l'Instance / sur la traite :
    - Articles de presse…
    - Publications
    - Enregistrements audiovisuels
    - …etc.
- Projets :
    - Projets (Textes de loi, campagnes…) que l'Instance voudrait mettre en relief et qui peuvent réunir plusieurs types de contenu (documents, articles, multimédia, formulaires…etc.)
- Espace pour les victimes / victimes potentielles :
    - Signalement.
    - Assistance / Services fournis par l'Instance (au niveau sanitaire, au niveau social…etc.)
    - Guides pour les victimes
    - Orientation (OSC, services publics, organismes internationaux, professionnels…etc.)
    - …etc.
- Rubrique LMS (Learning management system) où seront publiées des formations en ligne
- Interaction entre le Public et l'Instance :

    - Forum
    - Sondages et enquêtes
    - Témoignages
    - Ecrire à l'Instance
    - …etc.
- Liens utiles (Ministères, partenaires…etc.)

La conception du site devrait assurer :

- L'allégement maximum de l'information et la mise de l'accent sur l'importance octroyée à la lisibilité et à la clarté des pages ;
- La vulgarisation de l'information destinée, entre autres, aux parties prenantes non initiées et au public non spécialisé ;

III. Résultats attendus :

Le site Web devra être un site principalement à vocation institutionnelle, clair et ergonomique, bâti autour des technologies récentes du web et permettant l'usage des applications multimédias actuelles.
Il devra être accessible, performant et sécurisé. La mise à jour des contenus du site web devra être simple et permettre la gestion des processus de production, d'édition, de validation et de mise en ligne des contenus.
Dans ce cadre, l'INLCTP souhaite mettre en place un site Web Internet :

- Qui prend en considération l'allégement maximum de l'information et la mise de l'accent sur l'importance octroyée à la lisibilité et à la clarté des pages ;
- Qui assure la pertinence et la qualité de l'information destinée aux professionnels et aux parties prenantes ;
- Qui assure la vulgarisation de l'information destinée au public non spécialisé
- Avec une bonne ergonomie respectant la charte graphique de l'INLCTP ;
- Nouveau vecteur de communication;
- Une vitrine institutionnelle informant sur les activités relatives à l'INLCTP ;
- Intégrant les réseaux sociaux.
- Fonctionnalité LMS
- Le futur site Web doit être efficace, clair avec un design professionnel et moderne et bâti autour d'une solution technique pérenne, stable et évolutive.

Vision fonctionnelle du site web

Le site Web attendu devra répondre aux besoins de l'INLCTP à travers la mise en place des fonctionnalités suivantes :

- **Langues du site web : arabe, français et anglais** :

Le site Web devra obligatoirement être réalisé en 3 langues : l'arabe et le français ; Anglais avec la possibilité de passage d'une langue à une autre sans revenir sur la page d'accueil. Cette obligation porte sur l'ensemble du contenu du site Web. Il y a lieu de noter que toute offre qui ne respecterait pas cette exigence ne serait pas prise en considération. Il faut prendre en compte l'effet miroir des contenus dans les trois langues (disponibilité par rapport aux rubriques), ainsi que le bon affichage des contenus en langue arabe. Le fond documentaire initial sera mis dans les trois langues- à la disposition du prestataire qui aura la charge de traduire le plan du site Web.

- **Adaptabilité du site pour les appareils mobiles y compris lors du passage d'une langue à une autre**
- **Charte graphique** :

L'agence est tenue de proposer des pistes graphiques de la page d'accueil présentant une charte graphique et un habillage du site Web en harmonie avec la charte graphique de l'INLCTP.
La charte définira entre autres les polices de caractères utilisées afin d'apporter un bon confort de lecture, la typographie étant l'une des composantes essentielles de l'univers graphique d'une entité, les jeux de couleurs, l'utilisation des éléments graphiques tels que les filigranes, courbes et traits spécifiques, les principes du choix des images et des illustrations.

- **La sécurité de l'hébergement du site**
- **Un moteur de recherche**

Utilisation du module natif de recherche du CMS (content management system) proposé par l'agence.

- **Arborescence du site web**

Pour répondre au besoin de l'instance, l'agence proposera une architecture d'information et rubricage tenant compte des bonnes pratiques du web tout en veillant à respecter la logique de la structure d'information.

- **Affichage pour la page d'accueil**

Il s'agit de mettre en place un dispositif d'affichage sous forme de slider (grand visuel + texte descriptif) des dernières publications (actualités issues de l'Espace Presse ou contenu d'une autre rubrique) pour la page d'accueil. Dans cette même logique, il y aura un bloc qui liste les publications plus anciennes que celles du slider.

- **Fil d'Ariane pour l'ensemble du contenu**

Mise en place du fil d'Ariane pour l'ensemble des pages afin de guider l'utilisateur dans sa navigation.

- **Sondage**

Mise en place d'un module de sondage compatible avec le CMS proposé par le soumissionnaire permettant de sonder l'avis des utilisateurs sur différents thèmes.

Organisation de la médiathèque et de l'espace documentaire.

Il s'agit d'organiser l'affichage des éléments multimédia (photos, podcasts et vidéos) et autres fonds documentaires pour les rendre plus conformes aux standards ergonomiques. Aussi pour les vidéos, des liens vers les vidéos correspondantes Youtube seront prévus afin d'alléger le temps de chargement de la page.

- **Newsletter**

Mise en place d'un module Newsletter pour l'abonnement au site web.

- **Forum**

Développement d'un forum de discussion lié au site Web comme outil de communication et de partage avec les visiteurs.

- **Agenda**

Intégration du module Agenda et adaptation à la charte graphique

- **Flux RSS et réseaux sociaux (FACEBOOK, TWITTER, FLICKR ET YOUTUBE)**

Lien vers les pages du site Web dans les réseaux sociaux et intégration des icônes dans la conception graphique.

- **Éditeur WYSIWYG**

L'agence procédera à une éventuelle mise à niveau de l'éditeur et correction des problèmes. Si cela s'avère nécessaire, il y a lieu de le remplacer par un autre éditeur.

- **Statistiques des visiteurs (google analytics)**

Nous préconisons l'utilisation de Google Analytics comme l'un des services d'analyse web.

- **Référencement**

Le développement de la visibilité du site Web sur de nouvelles requêtes et l'augmentation du trafic naturel, doit se faire selon la démarche suivante :

- Optimisation sur les zones SEO : Métas, titres, texte, images, vidéos, docs, pdf, liens internes… ;
- Génération et soumission automatisée de site Webmaps XML ;
- Génération d'URLs lisibles ;
- Validation W3C. L'intégration de la charte graphique devra respecter les normes W3C.

- **Résolution d'écran**

La conception de la charte graphique tiendra compte de la résolution du périphérique d'affichage (tablette, mobile ou moniteur).

- **Compatibilité avec les navigateurs standards**

La compatibilité avec les navigateurs IE7+, Firefox 3+ et Chrome sera prise en compte lors des développements.

- **Redirection URL** :

Adopter une même redirection des adresses saisies par l'utilisateur
Mise en place d'une redirection d'URL afin de faciliter l'accès au site Web.

- **Accès restreint**

Le site web objet de cette consultation a pour cible le grand public. Toutefois il faut prévoir un espace dédié à travers un accès par authentification au profit des collaborateurs de l'INLCTP pour bénéficier des informations opérationnelles et métiers.

Gestion du contenu du site web

La mise à jour de l'ensemble du contenu du site Web sera assurée par une équipe formée pour cette mission, qui devrait accomplir ce travail de mise à jour dans des conditions optimales, évitant, ainsi toute forme de blocage lié aux soucis de mise en forme, de manipulation d'outils d'éditions, de contraintes techniques de publication etc.

Consistance et déroulement de la mission

Les prestations de développement et de mise en œuvre du futur site Web porteront sur :

- La définition de la charte graphique du site Web ;
- Le développement, la mise en production du site Web ;
- L'intégration du site web sur les différents supports ;
- Le transfert de connaissances à une équipe de l'INLCTP.

La réalisation du projet de développement du site Web Internet de l'INLCTP doit se dérouler en cinq phases principales :

1. Cadrage et préalables au développement du site Web ;
2. Développement et mise en œuvre du site Web ;
3. Test et évaluation ;
4. Formation ;
5. Assistance Technique.

PHASE 1 : Cadrage et préalables au développement du site web

Lors de cette phase, l'agence de service devra prendre connaissance des résultats du projet de conception du site Web. Ensuite, elle devra réaliser, en particulier, les tâches suivantes :

• Confirmer les choix, directement liés au développement du site Web,

• Arrêter les hypothèses nécessaires à la réalisation du site Web pour faciliter l'extension ultérieure de sa capacité de réponse en fonction de la croissance du nombre des visiteurs (notion de scalabilité) ;

• Réalisation du rubriquage du site Internet : le Titulaire peut s'appuyer sur le contenu disponible au niveau des sites Internet (ainsi que sur les documents de référence disponibles souhaités). Il pourra s'appuyer sur un comparatif des sites gouvernementaux similaires et des meilleures pratiques au niveau international.

• Réalisation de la charte graphique : Le Titulaire est tenu de présenter trois propositions pour la nouvelle charte graphique du site Internet en tenant compte des objectifs suivants :

- Homogénéiser l'identité visuelle du site Internet en respectant la charte graphique de l'INLCTP
- Permettre une navigation logique, efficace et interactive ;
- Créer des espaces personnalisés pour les cibles.

Le Maître d'ouvrage choisira la charte graphique qui sera retenue pour le site web et le Titulaire y intégrera les améliorations dans un délai de deux semaines.

PHASE 2 : Développement et mise en œuvre du site web

Cette phase a pour objet la réalisation et la mise en service du site Web de l'INLCTP. Elle doit tenir compte des résultats de la phase I (cadrage et préalables) et elle doit comporter au moins les étapes suivantes :

• Installation de la plateforme logicielle sur les machines existantes : A ce niveau, l'agence doit prévoir les mesures d'optimisation et d'ajustement des performances du site Web (Disponibilité, temps de chargement …etc.). De même, un test de sauvegarde et de restauration du système devra être fait selon une procédure en commun accord.

• Création graphique des pages : découpage de la charte graphique et intégration du design arrêté dans la phase 1

• Réalisation du site Web : La réalisation du site Web sera faite dans les normes de l'art

• Intégration des outils d'interactivité : le Titulaire sera tenu d'intégrer et de paramétrer au niveau du site web les fonctionnalités suivantes :

- Les outils d'interactivité du Web 2.0 (flux RSS et réseaux sociaux) ;
- Les formulaires de contact ;
- Forum de discussion
- Une photothèque/vidéothèque ;
- Les sondages d'opinions ;
- Une newsletter
- Le Moteur de recherche.
- Réécriture et intégration du contenu : L'objectif de la réécriture du contenu est d'adopter un style simple, attrayant et adapté au public cible. La production de données graphiques (schémas dynamique et vidéo) est fortement recommandée.
- Web marketing : Le Titulaire est tenu de mettre à disposition de l'INLCTP un plan Web marketing qui permettra de communiquer autour du nouveau site web et qui sera ensuite décliné en plans d'actions détaillés.
- Élaboration de guides et manuels :
  - Guide d'exploitation et de suivi du site Web.
  - Manuel d'utilisation pour la publication.

PHASE 3 : Test et évaluation

Le titulaire devra réaliser tous les tests nécessaires pour s'assurer du bon fonctionnement de chaque fonction du site Web, de s'assurer aussi que les composantes du site Web interagissent convenablement entre elles.

PHASE 4 : Formation

La formation proposée aura pour principaux objectifs le transfert des compétences spécifiques et nécessaires aux cadres du l'INLCTP afin de leur permettre d'être en mesure de :

- Assurer une meilleure exploitation du site web.
- Prendre en charge les futures évolutions du site web.

Population cible : Les membres et fonctionnaires de l'INLCTP concernés

Le Titulaire dispensera au cadre du Maître d'Ouvrage une formation théorique et pratique (privilégier la pratique) pour les différents modules de la formation.

Plan de Formation

La formation se déroulera sous forme de modules pour les trois volets : initiation, gestion du contenu et administration.

Pour le volet initiation un min de 2j, pour le volet gestion du contenu un minimum de 3j et pour le volet administration un minimum de 3j. Le nombre de personnes à former ne dépassera pas 3 personnes

L'agence proposera un plan de formation en précisant le nombre de jours par module en respectant le minimum requis.

Lieu de Formation

La formation aura lieu dans les locaux désignés par l'Instance.

PHASE 5 : Assistance technique :

L'agence doit fournir, sur demande de l'INLCTP, un service d'assistance technique. Cette assistance doit être assurée par des cadres hautement qualifiés du prestataire au profit du personnel de l'INLCTP. Elle portera notamment sur l'assistance du personnel de l'INLCTP, pour l'accomplissement de leurs tâches d'exploitation, d'administration des équipements fournis.
Ces actions d'assistance technique doivent être sanctionnées par des rapports.
La durée totale de cette assistance technique ne doit pas être inférieure à quinze (15) jours cumulés.

IV-Livrables :

Pour les livrables "rapports et documents", ils seront établis, en version provisoire (électronique) et en version définitive, en cinq (5) exemplaires sur support papier et 05 exemplaire sur support électronique (CD-ROM).
Pour les livrables "programmes", ils doivent être livrés en format source et binaire sur un support électronique. Tous les programmes et procédés utilisés dans la réalisation du Site Web deviennent la propriété de l'INLCTP.

Livrables par phase
Phase 1
a. Les résultats du cadrage préalable ;
b. La charte graphique
c. Le nouveau rubriquage du nouveau site : une arborescence pour chaque langue
Phase 2
d. Le site Web livré et installée. Les codes sources et objet dudit site Web.
f. Source des vidéos et des graphes
g. Guide d'exploitation et de suivi du site Web.
h. Manuel d'utilisation pour la publication.
i. Un document relatant la stratégie du Web marketing du Portail
Phase 3
j. Compte rendu des résultats de tests reprenant la liste des tests réalisés, les problèmes rencontrés et les solutions trouvées.
Phase 4
k. Un plan de formation avec les manuels de formation pour chaque thème.
l. Un rapport d'évaluation de la formation.
Phase 5
m. Un rapport de l'assistance technique.

V- Transfert du savoir-faire

L'agence est tenue d'intégrer dans son équipe de travail, 02 cadres de l'INLCTP pour le transfert du savoir-faire et la préparation à la prise de relève.
Le plan d'affectation de ces cadres sera défini en commun accord avec l'agence avant le début de chaque phase. La responsabilité finale des résultats du projet revient au Prestataire.

VI- délai d'exécution

Phase	Délai d'exécution
Phase 1	1 mois
Phase 2	1 mois
Phase 3	5 jours
Phase 4	1 mois
Phase 5	2 mois

VII- Qualifications et Compétences requises

L'équipe requise doit être composée de:
Chef de projet

- Formation académique : Minimum Master ou Ingénieur, tout domaine confondu, interlocuteur unique et principal ;
- Expérience en tant que chef de projet similaire : Minimum 04 références.

- Maitrise des langues
- Fournir un CV et une copie du diplôme qui justifient le profil demandé

Équipe proposée dans le domaine de l'élaboration de la charte graphique,

- Au moins un designer/ Infographiste
- Formation académique : Minimum, un bac + 03, le fait de disposer du diplôme de Master ou Ingénieur, tout domaine confondu est un avantage ;
- Disposant au moins de 02 années d'expérience dans l'élaboration de chartes graphiques, réécriture des contenus, développement des applications et de l'installation de la solution web.
- Fournir un CV, une copie du diplôme et attestation(s) de formation qui justifient le profil demandé.

Équipe proposée dans le domaine de réécriture des contenus, le développement des applications et l'installation de la solution :

- Au moins un développeur
- Titulaire d'un diplôme de licence ou diplôme équivalent ou ayant suivi une formation de développeur web dans un environnement de bases de données, des langages dynamiques et des serveurs http.
- Ayant au moins 3 ans d'expérience similaire
- Fournir un CV, une copie du diplôme et attestation(s) de formation qui justifient le profil demandé

Équipe proposée pour la réalisation de la formation

- Au moins un formateur
- Formation académique : Minimum Master ou Ingénieur, tout domaine confondu ;
- Expérience dans le domaine de la formation avec au moins 02 références similaires. Le fait de disposer d'un certificat de formateur est un avantage.
- Fournir un CV, une copie du diplôme et attestation(s) de formation qui justifient le profil demandé

VIII Modalités de paiement

Le paiement des sommes dues au prestataire sera effectué comme suit :

20% du montant du contrat :	Après validation de la conception (phase1)
30% du montant du contrat :	Après validation du développement (phase 2)
50% du montant du contrat :	Après déploiement, tests concluants et formation (phase 3, 4 et 5)
Caution bancaire de **10%** du montant du contrat :	Restituable 12 mois après la fin de la mission sous réception définitive des prestations
*Garantie	La période de garantie est de 12 mois, au cours de laquelle, le prestataire s'engage, pour toute erreur, anomalie ou dysfonctionnement qui lui sera notifié, à mobiliser toutes les ressources nécessaires afin de les corriger dans les 24h suivant cette notification. Si le titulaire ne remédie pas aux imperfections ou anomalies à la date d'expiration du délai de garantie, celle-ci est prolongée pour une période qui ne peut pas dépasser deux (2) mois. Dans le cas où le titulaire n'a pas remédié à ces imperfections ou anomalies pendant ce délai supplémentaire, l'INLCTP, prononcera néanmoins la réception définitive avec réfaction d'un montant correspondant au coût nécessaire pour remédier à ces imperfections ou anomalies.

IX-GRILLE D'EVALUATION

Le Comité de Sélection tiendra compte des propositions techniques selon la grille suivante :

1.1. Offre technique

Composante	Sous composante	Caractéristique	Critère éliminatoire Oui/Non	Réponse Soumission
Expertise du soumissionnaire	**L'agence de développement Web**	- Au moins 5ans d'existence sur le marché - Avoir au moins 5 références de travaux similaires (de préférence avec des Instances)	**OUI**	
Equipe intervenante et profils	**Chef de projet**	- Formation académique : Minimum Master ou Ingénieur, tout domaine confondu, interlocuteur unique et principal ; - Expérience en tant que chef de projet similaire : Minimum 04 références. - Maitrise des langues	**OUI**	
	Infographiste	- Au moins un designer/ Infographiste - Formation académique : Minimum, un bac + 03, le fait de disposer du diplôme de Master ou Ingénieur, tout domaine confondu est un avantage ; - Disposant au moins de 02 années d'expérience dans l'élaboration de chartes graphiques, réécriture des contenus, développement des applications et de l'installation de la solution web.	**OUI**	
	Développeur	- Au moins un développeur - Titulaire d'un diplôme de licence ou diplôme équivalent ou ayant suivi une formation de développeur web dans un environnement de bases de données, des langages dynamiques et des serveurs http. - Ayant au moins 3 ans d'expérience similaire.	**OUI**	
	Formateur	- Au moins un formateur - Formation académique : Minimum Master ou Ingénieur, tout domaine confondu ; - Expérience dans le domaine de la formation avec au moins 02 références similaires. Le fait de disposer d'un certificat de formateur est un avantage.	**OUI**	
Conduite de projet	**Planning de réalisation**	Description du planning de réalisation en précisant : ▪ Les étapes du projet ▪ Les intervenants ▪ La répartition des tâches ▪ Les réunions de travail ▪ Les points de validation ▪ Charge en Homme/mois du projet ▪ Répartition de la charge	**OUI**	
		Planning de réalisation par étape et par intervenant précisant clairement les étapes suivantes : ▪ Conception générale de l'architecture du portail ;	**OUI**	
	Délai d'exécution	6 mois	**OUI**	

Composante	Sous composante	Caractéristique	Critère éliminatoire Oui/Non	Réponse Soumission
	Démarche à suivre	Réalisation du projet de développement du site Web en cinq phases décrites à la page 11	**OUI**	
Vison fonctionnelle du site Web	**Langues du site web**	▪ Développement dans ses trois versions linguistiques en l'occurrence arabe, française et anglaise ; ▪ Possibilité de passage d'une langue à une autre sans revenir sur la page d'accueil. Cette obligation porte sur l'ensemble du contenu du site Web. ▪ Adaptabilité du site pour les appareils mobiles y compris lors du passage d'une langue à une autre	**OUI**	
	Charte graphique	Proposition d'au moins 2 pistes graphiques de la page d'accueil présentant une charte graphique et un habillage du site Web en harmonie avec la charte graphique de l'INLCTP	**OUI**	
	La sécurité de l'hébergement du site		**OUI**	
	Le moteur de recherche	Utilisation du module natif de recherche du CMS	**OUI**	
	Arborescence du site web	Proposition d'une architecture d'information et rubricage tenant compte des bonnes pratiques du web tout en veillant à respecter la logique de la structure d'information	**OUI**	
	Affichage pour la page d'accueil	Mise en place un dispositif d'affichage sous forme de slider pour la page d'accueil	**OUI**	
	Fil d'Ariane pour l'ensemble du contenu	Mise en place du fil d'Ariane pour l'ensemble des pages afin de guider l'utilisateur dans sa navigation	**OUI**	
	Sondage	Mise en place d'un module de sondage compatible avec le CMS	**OUI**	
	Organisation de la médiathèque et de l'espace documentaire	Organiser l'affichage des éléments multimédia (photos, podcasts et vidéos) et autres fonds documentaires pour les rendre plus conformes aux standards ergonomiques. Aussi pour les vidéos, des liens vers les vidéos correspondantes Youtube seront prévus afin d'alléger le temps de chargement de la page	**OUI**	
	Newsletter	Mise en place d'un module Newsletter pour l'abonnement au site web	**OUI**	
	Forum	Développement d'un forum de discussion lié au site Web comme outil de communication et de partage avec les visiteurs	**OUI**	
	Agenda	Intégration du module Agenda et adaptation à la charte graphique	**OUI**	
	Flux RSS et réseaux sociaux (FACEBOOK, TWITTER, FLICKR ET YOUTUBE)	Lien vers les pages du site Web dans les réseaux sociaux et intégration des icônes dans la conception graphique	**OUI**	
	Éditeur WYSIWYG	Procéder à une éventuelle mise à niveau de l'éditeur et correction des problèmes	**OUI**	
	Statistiques des visiteurs (google analytics)	Utilisation de Google Analytics comme l'un des services d'analyse web	**OUI**	
	Référencement	Le développement de la visibilité du site Web sur de nouvelles requêtes et l'augmentation du trafic naturel, doit se faire selon la démarche précisée à la page 9	**OUI**	
	Résolution d'écran	La conception de la charte graphique tiendra compte de la résolution du périphérique d'affichage (tablette, mobile ou moniteur).	**OUI**	
	Compatibilité avec les navigateurs standards	La compatibilité avec les navigateurs IE7+, Firefox 3+ et Chrome	**OUI**	

Composante	Sous composante	Caractéristique	Critère éliminatoire Oui/Non	Réponse Soumission
	Redirection URL	Adopter une même redirection des adresses saisies par l'utilisateur Mise en place d'une redirection d'URL afin de faciliter l'accès au site Web	**OUI**	
	Accès restreint	Prévoir un espace dédié à travers un accès par authentification au profit des collaborateurs de l'INLCTP pour bénéficier des informations opérationnelles et métiers.	**OUI**	
Test et évaluation	Réaliser tous les tests nécessaires pour s'assurer du bon fonctionnement de chaque fonction du site Web, de s'assurer aussi que les composantes du site Web interagissent convenablement entre elles		**OUI**	
Formation	**Le transfert des compétences spécifiques**	Formation sous forme de modules pour les trois volets : initiation, gestion du contenu et administration tel que détaillé à la page 12.	**OUI**	
Documentation et version des livrables requis	Les livrables "rapports et documents", ils seront établis, en version provisoire (électronique) et en version définitive, en cinq (5) exemplaires sur support papier et 05 exemplaire sur support électronique (CD-ROM). Pour les livrables "programmes", ils doivent être livrés en format source et binaire sur un support électronique. Tous les programmes et procédés utilisés dans la réalisation du Site Web deviennent la propriété de l'INLCTP.		**OUI**	
Services	**Assistance technique**	L'assistance du personnel de l'INLCTP pour l'accomplissement de leurs tâches d'exploitation, d'administration des équipements fournis. Ces actions d'assistance technique doivent être sanctionnées par des rapports. La durée totale de cette assistance technique ne doit pas être inférieure à quinze (15) jours cumulés	**OUI**	
	Garantie	Garantie de 1 an à partir de la réception provisoire	**OUI**	

1.2. Offre financière

Le contrat sera attribué à l'offre la moins-disante des offres techniquement qualifiées

Pilotage de la mission

Un comité constitué de représentant-e-s de l'INLCTP et du PNUD Tunisie assurera le suivi de la mission. Il aura pour mandat :

- D'évaluer les offres techniques et financières ;
- De valider le cahier de mission ;
- De valider les livrables découlant des différentes phases de la prestation.

Annexe 2

FORMULAIRE DE SOUMISSION DE L'OFFRE DU FOURNISSEUR[7]

(Le présent formulaire doit être soumis en utilisant l'en-tête ou le papier à en-tête officiel du fournisseur[8])

Nous, soussignés, acceptons par la présente l'intégralité des conditions générales du PNUD, et proposons ainsi de fournir les objets listés ci-dessous conformément aux spécifications et aux exigences du PNUD selon la demande de prix. Numéro de référence _____ :

TABLEAU 1 : Proposition de fournir des biens conformes aux spécifications et exigences techniques

Objet n°	Description / Spécification des biens	Quantité	Date de livraison la plus tardive	Prix unitaire en TND	Prix total par objet en TND
1	Conception (phase1)	1			
2	Développement (phase 2)	1			
3	Déploiement, tests concluants et formation (phase 3, 4 et 5)	1			
	Prix total				
	Ajouter : Autres frais (veuillez préciser)				
	Offre de prix finale en HT et en TND				

TABLEAU 2 : Proposition de se conformer aux autres conditions et exigences connexes

Les autres informations relatives à notre offre sont les suivantes :	**Vos réponses**		
	Oui, nous nous y conformerons	***Non, nous ne pouvons pas nous y conformer***	***Si vous ne pouvez pas vous y conformer, veuillez indiquer votre contreproposition***
Délai de livraison			
Garantie et exigences après-vente			
a) Formation sur l'exploitation et la maintenance			
b) Garantie de 1 an depuis la réception provisoire du marché			
Validité de l'offre			
Ensemble des dispositions des conditions générales du PNUD			

[7] *Il sert de guide pour le fournisseur lors de la préparation de l'offre et du calendrier des prix.*
[8] *L'en-tête ou le papier à en-tête officiel du fournisseur doit indiquer les coordonnées – adresses, courriel, numéro de téléphone et de fax – à des fins de vérification*

Toutes les autres informations que nous n'avons pas automatiquement fournies impliquent notre plein respect des exigences, des clauses et des conditions de la demande de prix.

[Nom et signature de la personne autorisée du fournisseur]
[Désignation]
[Date]

Annexe 3

Conditions générales

1. ACCEPTATION DU BON DE COMMANDE

Le présent bon de commande peut uniquement être accepté au moyen de la signature du fournisseur et du retour d'une copie en accusant réception, ou de la livraison en temps voulu des biens conformément aux conditions du présent bon de commande, tel que spécifié ici. L'acceptation du présent bon de commande a pour résultat un contrat entre les Parties, dont les droits et les obligations des Parties sont régis uniquement par les clauses et conditions du présent bon de commande, notamment ces conditions générales. Aucune disposition supplémentaire ou non conforme proposée par le fournisseur ne lie le PNUD, sauf convenu par écrit par un fonctionnaire dûment autorisé du PNUD.

2. PAIEMENT

2.1 Le PNUD, après l'accomplissement des conditions de livraison, sauf autrement prescrit dans le présent bon de commande, verse le paiement dans un délai de trente (30) jours à compter la date de réception de la facture du fournisseur relative aux biens, et des copies des documents d'expédition spécifiés dans le présent bon de commande.

2.2 Le paiement de la facture mentionnée ci-dessus montre toute réduction énoncée dans les conditions de paiement du présent bon de commande, à condition que le paiement soit effectué dans le délai requis par ces conditions de paiement.

2.3 Le fournisseur, sauf s'il est autorisé par le PNUD, soumet une facture relative au présent bon de commande, et telle facture doit indiquer le numéro d'identification du bon de commande.

2.4 Les prix montrés dans le présent bon de commande ne peuvent pas être augmentés, sauf au moyen de l'accord explicite écrit du PNUD.

3. EXONÉRATION D'IMPÔTS

3.1 La section 7 de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies déclare, entre autres, que l'ONU, y compris ses organes subsidiaires, est exonérée de tous les impôts directs, à l'exception des frais pour les services publics, et est exonérée des droits de douane et des frais d'une nature similaire en ce qui concerne les articles importés ou exportés pour son usage officiel. Dans le cas où une autorité gouvernementale refuse de reconnaître l'exonération du PNUD de ces impôts, droits ou frais, le fournisseur consulte immédiatement le PNUD pour qu'ils déterminent une procédure mutuellement acceptable.

3.2 Par conséquent, le fournisseur autorise le PNUD à déduire de la facture du fournisseur tout montant représentant ces impôts, droits ou frais, à moins que le fournisseur n'ait consulté le PNUD avant ledit paiement et que le PNUD n'ait, dans chaque cas, spécialement autorisé le fournisseur à payer ces impôts, droits ou frais faisant l'objet de protestations. Dans ce cas, le fournisseur fournit au PNUD une preuve écrite que le paiement de ces impôts, droits ou frais a été effectué et autorisé de manière appropriée.

4. RISQUE DE PERTE

Les risques de perte, de dommage ou de destruction des biens sont régis conformément aux Incoterms de 2010, sauf convenu autrement par les Parties sur le recto du présent bon de commande.

5. LICENCES D'EXPORTATION

Nonobstant les Incoterms de 2010 utilisés dans le présent bon de commande, le fournisseur obtient toute licence d'exportation exigée pour les biens.

6. CONFORMITÉ DES BIENS/DU CONDITIONNEMENT

Le fournisseur garantit que les biens, y compris le conditionnement, sont conformes aux spécifications pour les biens commandés en vertu du présent bon de commande, et qu'ils sont conformes aux fins pour lesquelles ces biens sont généralement utilisés et aux fins rendues explicitement connues au fournisseur du PNUD, et n'ont aucun défaut de fabrication ou de matériau. Le fournisseur garantit également que les biens sont contenus ou conditionnés de manière appropriée aux fins de leur protection.

7. INSPECTION

7.1 Le PNUD dispose d'un délai raisonnable après la livraison des biens pour les inspecter et rejeter ou refuser les biens non conformes au présent bon de commande ; le paiement des biens au titre du présent bon de commande n'est pas considéré comme une acceptation des biens.

7.2 L'inspection avant l'expédition ne libère le fournisseur d'aucune de ses obligations contractuelles.

8. ATTEINTE À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le fournisseur garantit que l'utilisation ou la fourniture par le PNUD de biens vendus en vertu du présent bon de commande ne portent atteinte à aucun brevet, modèle, ni aucune appellation ou marque de commerce. En outre, le fournisseur, conformément à la présente garantie, indemnise, défend et met hors de cause le PNUD et l'ONU concernant toute action ou réclamation contre le PNUD ou l'ONU relatives à l'atteinte alléguée à un brevet, modèle, une appellation ou une marque de commerce en lien avec les biens vendus en vertu du présent bon de commande.

9. DROITS DU PNUD

Si le fournisseur ne remplit pas ses obligations en vertu des clauses et conditions du présent bon de commande, y compris, sans toutefois s'y limiter, s'il n'obtient pas les licences d'exportation, ou s'il ne délivre pas l'intégralité ou une partie des biens à la date ou aux dates de livraison, le PNUD peut, après avoir donné au fournisseur une notification dans un délai raisonnable et sans préjudice à tout autre droit ou recours, exercer l'un ou plus des droits suivants :

9.1 Le droit de passer des marchés pour l'intégralité ou une partie des biens provenant d'autres sources ; dans ce cas, le PNUD peut tenir le fournisseur responsable de tout coût excessif ainsi occasionné.
9.2 Le droit de refuser la livraison de l'intégralité ou d'une partie des biens.
9.3 Le droit d'annuler le présent bon de commande sans obligation de verser des frais de dénonciation ou toute autre obligation de toute sorte pour le PNUD.

10. RETARD DE LIVRAISON

Sans limitation de tout autre droit ou obligation des Parties ci-après, si le fournisseur n'est pas en mesure de livrer les biens à la date ou aux dates de livraison que stipule le présent bon de commande, le fournisseur i) se consulte immédiatement avec le PNUD pour déterminer les moyens les plus rapides de livraison des biens et ii) utilise des moyens rapides pour la livraison, à la charge du fournisseur (à moins que le retard ne soit dû à un cas de force majeure), si le PNUD en fait la demande raisonnable.

11. CESSION ET INSOLVABILITÉ

11.1. Le fournisseur, sauf après avoir obtenu le consentement écrit du PNUD, n'effectue aucune cession, aucun transfert, aucun gage ou aucune autre opération en ce qui concerne le présent bon de commande, ou toute partie de ce bon, ou en ce qui concerne les droits et obligations du fournisseur en vertu du présent bon de commande.

11.2. Si le fournisseur devient insolvable ou si le contrôle du fournisseur change du fait d'une insolvabilité, le PNUD peut, sans préjudice à tout autre droit ou recours, dénoncer immédiatement le présent bon de commande en donnant une notification de dénonciation au fournisseur.

12. UTILISATION DU NOM OU DE L'EMBLÈME DU PNUD OU DE L'ONU

Le fournisseur n'utilise à aucune fin le nom, l'emblème ou le sceau officiel du PNUD ou de l'ONU.

13. INTERDICTION EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ

Le fournisseur ne fait aucune publicité, ou autrement ne rend pas public le fait qu'il fournit des biens et des services au PNUD sans permission spéciale du PNUD dans chaque cas.

14. TRAVAIL DES ENFANTS

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même ou l'un quelconque de ses prestataires de services agréés ne sont pas engagés dans toute pratique non conforme aux droits prescrits dans la Convention relative aux droits de l'enfant, notamment l'article 32 de celle-ci, qui exige, entre autres, qu'un enfant soit protégé de tout travail « comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social ».

Toute violation de cette déclaration et garantie donne le droit au PNUD de dénoncer le présent bon de commande immédiatement, après notification au fournisseur, sans obligation de verser des frais de dénonciation ou toute autre obligation de toute sorte du PNUD.

15. MINES

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même, ou l'un quelconque de ses prestataires de services agréés ne sont pas directement engagés dans des activités brevetées, dans le développement, l'assemblage, la production, le commerce ou la fabrication de mines ou dans des activités en lien avec les composants utilisés principalement pour la fabrication de mines. Le terme « mines » s'entend des dispositifs définis dans les paragraphes 1, 4 et 5 de l'article 2 du protocole II se trouvant dans l'annexe de la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination.

Toute violation de cette déclaration et garantie donne le droit au PNUD de dénoncer le présent bon de commande immédiatement, après notification au fournisseur, sans obligation de verser des frais de dénonciation ou toute autre obligation de toute sorte du PNUD.

16. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

16.1 Règlement à l'amiable. Les Parties s'efforcent du mieux possible de régler à l'amiable tout différend, toute contestation ou toute réclamation découlant du présent Accord, ou de la violation, de la dénonciation ou de la nullité de celui-ci. Lorsque les Parties souhaitent un règlement à l'amiable au moyen de la conciliation, celle-ci est entreprise conformément au Règlement de conciliation de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, ou selon une autre procédure dont peuvent convenir par écrit les Parties.

16.2 Arbitrage. À moins que ce différend, cette contestation ou cette réclamation entre les Parties découlant du présent bon de commande ou de la violation, de la dénonciation ou de la nullité de celui-ci, ou relatifs à ceux-ci, ne soient réglés à l'amiable au titre du paragraphe précédent de la présente section dans un délai de soixante (60) jours suivant la réception par une Partie de la demande de l'autre à cet effet, ce différend, cette contestation ou cette réclamation sont présentés par l'une ou l'autre des Parties à l'arbitrage conformément Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial

international, notamment ses dispositions sur le droit applicable. Le tribunal d'arbitrage n'a pas le pouvoir d'ordonner le paiement de dommages-intérêts. La sentence arbitrale s'impose à l'une et l'autre Parties et règle définitivement leur différend, contestation ou réclamation.

17. PRIVILÈGES ET IMMUNITÉS

Aucune disposition de ces conditions générales ou du présent bon de commande, ou les concernant, n'est considérée comme une renonciation de l'un quelconque des privilèges et immunités de l'ONU, y compris de ses organes subsidiaires.

18. EXPLOITATION SEXUELLE

18.1 Le contractant prend toutes les mesures appropriées pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles par lui-même ou l'un quelconque de ses employés ou toute autre personne pouvant être engagée par le contractant pour exploiter tout service au titre du contrat. À ces fins, toute activité sexuelle avec toute personne âgée de moins de dix-huit (18) ans, sans considération des lois relatives au consentement, constitue une exploitation et une atteinte sexuelles de ladite personne. En outre, le contractant s'abstient et prend les mesures nécessaires pour interdire à son personnel ou à toute autre personne engagée par lui d'échanger de l'argent, des biens, des services, ou d'autres objets de valeur, contre des faveurs ou des activités sexuelles, ou de s'engager dans toute activité sexuelle qui exploite ou dégrade toute personne. Le contractant reconnait et convient que les dispositions de la présente constituent une condition essentielle du contrat et que toute violation de cette déclaration et garantie donne le droit au PNUD de dénoncer immédiatement le contrat après notification au contractant, sans obligation de verser des frais de dénonciation ou toute autre obligation de toute sorte.

18.2 Le PNUD n'applique pas la norme qui précède en ce qui concerne l'âge dans tout cas dans lequel le personnel du contractant ou toute autre personne pouvant être engagée par le contractant pour exploiter des services au titre du contrat sont mariés à une personne âgée de moins de dix-huit (18) ans avec laquelle des activités sexuelles ont eu lieu et lorsque ce mariage est reconnu comme valide en vertu des lois du pays de la citoyenneté de ce personnel ou de cette autre personne.

19.0 FONCTIONNAIRES NON BÉNÉFICIAIRES

Le contractant garantit qu'aucun fonctionnaire du PNUD ou de l'ONU n'a reçu ou ne recevra de la part du contractant un avantage direct ou indirect découlant du présent contrat ou de l'attribution de celui-ci. Le contractant convient que la violation de la présente disposition constitue une violation d'une clause essentielle du présent contrat.

20. AUTORITÉ EN MATIÈRE DE MODIFICATIONS

En vertu du Règlement financier et règles de gestion financière du PNUD, seul le fonctionnaire autorisé du PNUD dispose de l'autorité de convenir, pour le compte du PNUD, de toute modification ou changement apportés au présent Accord, d'une renonciation de l'une quelconque de ses dispositions ou de toute relation contractuelle supplémentaire de toute sorte avec le contractant. Par conséquent, aucune modification ni aucun changement du présent contrat n'est valide ou exécutoire pour le PNUD sauf au moyen d'un amendement du présent Accord signé par le contractant et conjointement par le fonctionnaire autorisé du PNUD.